Département de la CORREZE

Commune de SEILHAC

Nombre de Membres :

En exercice: 19

Présents: 16

Votants: 19

Délibération N° 006-2025

DEMANDE DE SUBVENTION ENR 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le six du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 31 janvier 2025

Présents:

MMES CROUZETTE, NOEL, BOUDRIE, VERDEYME, MARLINGE, CLEDIERE, MOUSNIER,

MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES, MANCI, ORLIANGES

Absents excusés :

Mme VILLATOUX (procuration à M. LEYRIS) Mme CERTAIN (procuration à M. ORLIANGES) Mme POUGET (procuration à M. FOURCHES)

Secrétaire de Séance: Mme VERDEYME

Mme le Maire explique qu'en concertation avec le directeur de l'école, ils souhaitent renouveler le matériel dans une classe (CM2), en remplaçant le TBI par un écran interactif.

• Il présente à l'assemblée le devis de l'entreprise TECHNIQUE MEDIA INFORMATIQUE, et le plan de financement prévu.

Investissement prévisionnel:

•	Montant Total H.T	3 240€
•	T.V.A.	648€
•	TOTAL	3 888€

Plan de financement :

•	ETAT 50%	1620€
•	AUTOFINANCEMENT	1620€
•	TOTAL H.T	3 240€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Retient le devis de l'entreprise Technique Media pour l'achat d'un écran interactif,
- Sollicite la Préfecture de la Corrèze au titre de leur programme « école numérique rurale » afin d'obtenir une subvention,
- Arrête le plan de financement proposé,
- Indique que les dépenses et recettes afférentes seront prévues sur le budget d'investissement 2025 de la commune.

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus. Le Maire, Simone CROUZETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-211925508-20250206-D006-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2025 Publication : 07/02/2025